

Département
du
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE
TAVERNY

OBJET :

**Modification de la
tarification du secteur
Sports**

Nota - Le Maire certifie
que cette délibération a
été mise en ligne sur le
site de la ville le

13 JUL. 2022

Que la convocation du
Conseil a été faite le 24
juin 2022

et que le nombre des
Membres en exercice
est
de : **29**

DEL n° 2022-054

VILLE DE BEAUCHAMP

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 juin 2022
=====

L'an deux mille vingt-deux le trente juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à Hôtel de ville, salle du Conseil municipal, 1 place Camille Fouinat à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, Mme KERGUIDUFF, M. SEIGNÉ, Mme CERIANI, M. MANAC'H, Mme PIRES, M. HUMBERT, Mme SERVAIS, M. BRASSEUR, Mme MAILLARD, M. AFONSO, M. DUHEM, M. PERRIN, Mme LE BRAS, Mme LOISEAU, Mme DIAS, Mme BARROCA, Mme DUMITRU, Mme KEPEKLIAN, M. CARREL, Mme OKPANKU

Étaient excusés les conseillers municipaux suivants :

M. REMOND donne pouvoir à Mme SERVAIS, M. JENNY donne pouvoir à M. MANAC'H, Mme GUZIK donne pouvoir à M. SEIGNÉ, M. WALTER donne pouvoir à M. HUMBERT, M. BACARI donne pouvoir à Mme KERGUIDUFF, M. CHANDELIER donne pouvoir à Mme NORDMANN

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

M. BEDON

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Monsieur David HUMBERT pour assurer ces fonctions. Sans observation, Monsieur David HUMBERT est désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu l'Avis de la commission conjointe Personnel et modernisation des services - Finances du 20 juin 2022.



Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20220630-DEL-2022-054-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Il est proposé de procéder à la révision des tarifs du service des sports sur la base d'un pourcentage d'augmentation de 5%.

La tarification :

La tarification est proposée au quotient familial avec le même nombre de tranche et les mêmes tranches que celles utilisées habituellement.

Pour mémoire le calcul du quotient familial est le suivant :

$$QF = (\text{Revenu Fiscal de Référence et/ou RSA} + \text{prestations CAF}) / (\text{Nombre de parts fiscales} \times 12)$$

Au regard des éléments présentés, il est proposé de retenir les tarifs suivants :

a) Ecole Municipale des Sports et activité Badminton

TARIFS PRESENTES LORS DU CM DU 17/12/2020	A	B	C	D	E	F	G	HC
	0 >668,99	669>968,99	969>1293,99	1294>1618,99	1619>1943,99	1944>2268,99	>2269	HC
Ecole Municipale des Sports et Activité Badminton	25,10 €	35,36 €	45,62 €	55,88 €	66,14 €	76,40 €	86,66 €	101,92
TARIFS ACTUALISES	A	B	C	D	E	F	G	HC
	0 >668,99	669>968,99	969>1293,99	1294>1618,99	1619>1943,99	1944>2268,99	>2269	HC
Ecole Municipale des Sports et Activité Badminton	26,35 €	37,13 €	47,90 €	58,67 €	69,45 €	80,22 €	90,99 €	107,02

b) Stages sportifs

TARIFS PRESENTES LORS DU CM DU 17/12/2020	A	B	C	D	E	F	G	HC
	0 >668,99	669>968,99	969>1293,99	1294>1618,99	1619>1943,99	1944>2268,99	>2269	HC
Stage sportif de 3 jours avec à Beauchamp	12,00 €	15,00 €	18,75 €	23,44 €	29,30 €	36,62 €	45,78 €	60,88 €
Stage sportif de 3 Jours avec à minima une sortie à l'extérieur ou prestation	18,00 €	22,50 €	28,13 €	35,16 €	43,95 €	54,93 €	68,66 €	91,32 €
TARIFS ACTUALISES	A	B	C	D	E	F	G	HC
	0 >668,99	669>968,99	969>1293,99	1294>1618,99	1619>1943,99	1944>2268,99	>2269	HC
Stage sportif de 3 jours avec à Beauchamp	12,60 €	15,75 €	19,69 €	24,61 €	30,76 €	38,45 €	48,07 €	63,93 €
Stage sportif de 3 Jours avec à minima une sortie à l'extérieur ou prestation	18,90 €	23,63 €	29,53 €	36,91 €	46,14 €	57,68 €	72,10 €	95,89 €

Cet exposé entendu
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve la tarification du secteur Sports.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le 11 juillet 2022



Le Maire,

Françoise NORDMANN

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20220630-DEL-2022-054-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022